

# **Procès verbal du conseil d'administration du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur du 28 mai 2003.**

Paris, le 28 mai 2003

## **Membres présents ou représentés :**

### Membres de droit

- Mlle Joëlle Claud, chef du bureau de la coordination documentaire, sous-direction des bibliothèques et de la documentation, représentait M. Jean-Marc Monteil, directeur de l'enseignement supérieur ;
- Mme Caroline Wiegandt, directrice générale adjointe, représentait M. Jean-Noël Jeanneney, président de la BnF.

### Représentants des établissements utilisateurs

- M. Michel Kaplan, président de l'Université Paris I – Panthéon – Sorbonne ;
- M. Bernard Bosredon, président de l'Université Paris III – Sorbonne Nouvelle ;
- M. Pierre Daumard, président de l'Université Paris V – René Descartes.

### Personnalités

- M. Denis Pallier, inspecteur général des bibliothèques ;
- M. Daniel Renoult, inspecteur général des bibliothèques, président du conseil d'administration ;
- Mme Claude Laroque, maître de conférence à l'Université Paris I, a donné son pouvoir à M. Pallier.

### Représentant du personnel

- M. Pascal Tridon, magasinier en chef au CTLes.

### Participants avec voix consultative

- Mlle Marie Lacombe, secrétaire générale du CTLes ;
- Mme Nicole Prèteselle, agent comptable du CTLes ;
- M. Pascal Sanz, directeur du CTLes.

### Personnes invitées

- M. François Gallix, professeur à l'Université Paris IV, chargé des relations avec les professions du livre ;
- M. Guy Cobolet, directeur de la bibliothèque interuniversitaire de médecine ;
- Mme Geneviève Dreyfus-Armand, directrice de la bibliothèque de documentation internationale contemporaine ;
- Mme Joëlle Muller, directrice des systèmes d'information de la Fondation nationale des sciences politiques.

## **Personnes excusées :**

- M. Jean-Robert Pitte, président de l'Université Paris IV – Paris Sorbonne ;
- M. Pierre Gonneau, professeur à l'Université Paris IV ;
- Mme Nathalie Delame, contrôleur financier ;
- Mme Martine Kourmane, directrice adjointe du CTLes.

## **I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 06 DECEMBRE 2002**

Le procès verbal de la séance est approuvé à l'unanimité.

## **II - RAPPORT D'ACTIVITE POUR 2002**

### **LES MOYENS**

M. Sanz présente le rapport d'activité et développe les aspects suivants :

- Le budget du CTLes et les relations avec la BnF :

Les dépenses totales de l'établissement se sont élevées à 853 504.38 euros.

Le prélèvement sur le fonds de réserve, initialement prévu n'a pas eu lieu, la baisse des dépenses s'explique essentiellement par le glissement de la résiliation de certaines opérations sur 2003 (rétroconversion, etc....).

En ce qui concerne les relations avec la BnF, les frais de copropriété et de gardiennage 2001 ainsi que la part forfaitaire des charges communes ont pu être payés sur l'exercice 2002.

- Les ressources humaines

L'effectif du CTLes a bénéficié d'une création d'emploi de magasinier intervenue au 1<sup>er</sup> septembre. D'autre part durant l'année 2002 se sont déroulées les procédures de recrutement de magasiniers par voie de liste d'aptitude (résorption de l'emploi précaire) et par voie externe sans concours, qui ont abouti à la titularisation de trois agents.

La formation du personnel a été orientée autour de deux axes. La formation au système informatique et à l'intégration au SUDOC et la formation aux concours.

Enfin, au cours de l'année 2002 les premiers actes de la création du comité technique paritaire (CTP) ont été accomplis.

- La modification du système d'information et l'intégration au SUDOC

M. Sanz décrit les étapes de la modification du système d'information du CTLes et de l'exécution du marché public, qui ont abouti en décembre 2002 à la signature de la vérification de service régulier (VSR).

### **LES ACTIVITES**

M. Sanz aborde les points suivants :

- Transferts et stockage des documents :

L'exécution du marché de transfert passé en 2000 s'est achevée en août 2002. Une procédure de mise en concurrence simplifiée a été lancée en 2002 pour le nouveau marché de transfert allant de septembre 2002 à mars 2004, à l'issue de laquelle la société Lechevin a été retenue, pour un total de 6 800 mètres linéaires théoriques, dont 1 705 à exécuter de septembre à décembre 2002.

M. Sanz présente ensuite le tableau récapitulatif des documents versés au CTLes en 2002.

La répartition des documents par type montre à nouveau une forte prépondérance des périodiques suivis des monographies, puis des thèses. S'agissant du statut des collections, les cessions sont légèrement majoritaires par rapport aux dépôts.

En matière de stockage provisoire, le CTLes a abrité les documents de quatre nouveaux établissements et a mené des réflexions sur l'accueil de collections selon des modalités particulières pour deux autres établissements ( INHA et Sainte Barbe).

- Le traitement des documents

Les travaux d'inventaire ont connu un léger ralentissement en 2002, essentiellement dû à la mise en place du nouveau système d'information et à l'abondance de documents en langues étrangères en caractères non latins, plus longs à traiter.

Le CTLes est devenu membre actif du SUDOC et a effectué un important travail d'exemplarisation et de correction dans le SUDOC.

Les travaux de dédoublement ont été poursuivis et augmentés en 2002. Les travaux techniques de conservation ont été maintenus à leur rythme antérieur.

- La communication des documents

M. Sanz explique les deux modes en cours au CTLes (communication de documents sur place et fourniture à distance). Il relève la très forte progression de cette activité entre 1997 et 2002, une progression qui représente 20 à 30 % supplémentaires chaque année.

M. Sanz explique les raisons de cet essor (accroissement des collections du CTLes, localisation dans le Sudoc) et souligne l'efficacité du Ctles dans cette activité.

- Le dépôt légal : les chiffres montrent une baisse de cette activité par rapport à 2001.

- Enfin, plusieurs visites du Ctles, cours et réunions d'information ont contribué à faire connaître les activités du Centre au cours de l'année 2002.

A l'issue de cet exposé, M. Daumard souhaite obtenir des précisions sur le stockage provisoire : le coût, la durée, les conditions.

M.Sanz répond qu'il n'y a aucune condition particulière autre que les limites de place disponible dans l'établissement pour cette fonction. La durée va de 6 mois à 5 ans et le coût est de 1,51 euro TTC par mètre linéaire et par an pour les formats courants, 2,26 euros TTC pour les grands formats.

Joëlle CLaud rappelle que les collections ne sont pas communicables pendant le stockage provisoire (à la différence des documents en dépôt).

Pour M.Gallix, le problème de place pour la conservation de documents est réel. Il fait part de son intérêt pour les activités encore souvent méconnues, du Centre.

Par ailleurs, il présente aux membres du CA un projet que lui a confié M. Pitte, président de Paris IV. Le but de cette action est de faciliter les contacts entre l'université Paris IV, les éditeurs, les auteurs, les traducteurs, les libraires et toute personne participant à la diffusion de livres.

M.Kaplan fait part de son intérêt pour ce type d'action et se déclare favorable à la mutualisation d'une telle démarche.

M. Renoult ajoute que ce type d'action pourrait, de plus, contribuer à faire connaître davantage les activités du CTLes. Si le Centre était mieux connu notamment des présidents des universités d'Ile-de-France, il pourrait être plus largement utilisé.

Mme Claud demande si les établissements qui bénéficient de l'activité de communication de documents comprennent les bibliothèques de province.

M.Sanz répond par l'affirmative. Les documents sont communiqués à toutes bibliothèques d'Ile-de-France, de province et de l'étranger.

M. Pallier souligne l'importance de la réinformatisation pour le CTLes. Celle-ci donne en effet désormais à l'établissement un outil de même niveau que ceux dont bénéficient les bibliothèques universitaires actuellement.

M. Renoult relève l'intérêt du stockage provisoire pour les années à venir à un moment où sont prévus d'importants travaux de construction, de réhabilitation ou de mise en sécurité de bibliothèques en Ile-de-France. Il souligne, par ailleurs, l'utilité du travail de dédoublement, permettant non seulement une économie de place mais encore une meilleure lisibilité des collections.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

### **III - COMPTE FINANCIER 2002**

Madame Préteseille, agent comptable du CTLes présente le compte financier de l'exercice 2002.

L'exécution du budget 2002 se traduit par :

- Un excédent de la section de fonctionnement de	73 443.41 euros
- Une augmentation du fonds de roulement de	7 704,41 euros

Au 31 décembre 2002, le fonds de roulement de l'établissement s'élevait à 835 218.83 euros.

L'intégration du résultat de la 1ère section dans le compte réserve est adoptée à l'unanimité.

M. Kaplan estime souhaitable de faire figurer les emplois dans le budget du CTLes.

M. Daumard estime qu'une subdivision du compte 628 permettrait de détailler les dépenses du site à la charge du centre.

Le compte financier est approuvé à l'unanimité.

### **IV - DBM 2003 N°1**

Mlle Lacombe présente les objectifs de cette DBM : notamment augmenter les crédits relatifs au mobilier, et virer les sommes prévues au compte 13 11 (subvention d'équipement) au compte 741, le CTles bénéficiant uniquement d'une dotation globale de fonctionnement.

La DBM est approuvée à l'unanimité. Il est ensuite demandé au CA un vote pour le versement de la subvention annuelle à l'Association du personnel (compte 671) qui s'élève à 13 000 euros pour 2003. Cette subvention a pour objet de financer, d'une part la contribution de l'établissement au coût des repas du personnel au restaurant d'entreprise et, d'autre part des actions culturelles.

Cette subvention est votée à l'unanimité.

### **V - MISE EN PLACE DU CTP**

M. Sanz décrit le déroulement des étapes de la création du CTP :

- ◆ Désignation des représentants du personnel (vote relatif à la représentativité des organisations syndicales)
- ◆ Désignation des représentants de l'administration
- ◆ Le CTLes s'apprête à communiquer les noms des titulaires et suppléants au ministère.

M. Daumard demande pourquoi la liste des électeurs compte 32 inscrits. M.Sanz répond que ce nombre comprend les personnels travaillant sur des postes extérieurs, dans des organismes appartenant à la sphère des bibliothèques ou de l'édition universitaire mais rattachés au CTLes.

## **VI - ACTIVITES 2003 EN COURS**

M. Sanz présente un tableau des collections abritées par le CTLes au 30 avril 2003 (plus de 25,5 km linéaires), faisant désormais apparaître, comme cela avait été souhaité par le CA les établissements auxquels sont rattachées les bibliothèques versantes.

Un second tableau, relatif à l'activité de fourniture de documents, signale sur les quatre premiers mois de l'année, une nouvelle augmentation de cette activité, de l'ordre de 26% par rapport à 2002. Monsieur Sanz annonce la parution d'un article sur cette fonction au CTLes, dans la prochaine livraison du Bulletin des bibliothèques de France (juillet 2003).

Le projet d'aménagement d'une salle pour accroître la capacité de stockage provisoire du Centre a été profondément revu. Une consultation d'entreprises, avec choix d'un maître d'œuvre pour l'exécution des travaux devrait être lancée prochainement.

Le CTLes s'apprête à procéder à la rétroconversion de différents (10) catalogues de documents qui lui ont été cédés et, après consultation de trois entreprises, a retenu la société Safig-Numway pour mener cette opération. Il s'agit de la première action de cette nature pour le CTLes. Celle-ci, concernant 20 000 notices, va commencer le 10 juin et durer environ 8 mois.

La démarche de réinformatisation se poursuit et entre dans sa phase finale avec, d'une part, la livraison en tests du catalogue Opac consultable sur le web et la réalisation, en cours, du module de facturation des prestations de l'établissement. Il restera, ensuite, à faire évoluer le site web du CTLes pour qu'il devienne un site fournissant plus d'informations sur le Centre et des possibilités de dialogue avec ses utilisateurs.

Enfin, Monsieur Sanz annonce le départ, suite à l'obtention d'une mutation, de Mademoiselle Lacombe au 1<sup>er</sup> septembre prochain. Il salue l'excellence du travail de celle-ci, comme secrétaire générale du CTLes, pendant 3 ans.

## **VII – EXAMEN DES CONTRATS, CONVENTIONS ET MARCHES RECENTS OU EN COURS DE PREPARATION**

La liste communiquée aux membres du CA ne fait l'objet d'aucune question.

## **VIII – QUESTIONS DIVERSES**

Aucune autre question n'est soulevée.